

Le 17 décembre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 décembre 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN, M. Vincent THOMAS.

**Absents :** Mme Maryline MARESCAL, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON.

**Procurations :** Mme Maryline MARESCAL à M. Sébastien FAUST, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** M. Jérôme DROUET

**OBJET : Attribution d'une subvention au bénéfice de l'association des commerçants et artisans (Rapporteur : Pierre CLAVEL)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'association des commerçants et artisans de La Fouillouse, sollicite une aide financière pour l'aider à animer le village, notamment à l'approche des fêtes.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association des commerçants et artisans de La Fouillouse.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité,*

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants et artisans de La Fouillouse d'un montant de 1000€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

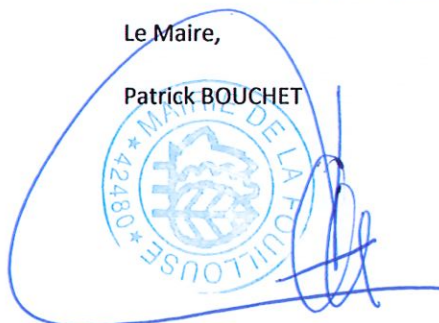
Le secrétaire de séance,  
Jérôme DROUET



Fait à la Fouillouse, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20241217-88-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024